

L'accusé prétend alors que sa position à Laon était fort bonne et que c'est Duployé qui l'a engagé par lettre à venir. Depuis, dit-il, comme Duployé ne venait jamais au bureau que quand il était ivre (Déclarations du témoin), les choses allèrent toujours de mal en pis.

M. le procureur à Duployé. — Il est stipulé dans votre acte de société que vous apportiez 30,000 fr. et Descazeaux autant. Avez-vous cru, Duployé, que cet argent serait versé par votre associé ?

R. Certainement, monsieur. Le défendeur donne ici lecture de l'article 6 de l'acte d'association. Remarquez, messieurs, dit-il, que l'art. 6 porte que Descazeaux devra, comme apport, laisser ses bénéfices et rien de plus.

M. le procureur de la République. — Comment se fait-il, Descazeaux, qu'ayant 8,000 fr. chez le banquier, vous n'avez donné que 50 0/0 à vos créanciers à Laon, et encore, avec les 7,000 fr. fournis par Duployé ?

Descazeaux répond avec une extrême volubilité et embrouille de plus en plus la question.

Deuxième témoin : Dasso, comptable. J'allais deux heures par jour chez Descazeaux. J'étais d'abord le compte de chacun. Il fut trouvé bien fait, sauf une observation de Duployé sur la valeur des camions, du cheval, etc. J'ai averti Duployé que la moyenne des prélèvements faits par Descazeaux s'élevait, par mois, à 800 fr., tandis que Duployé n'a jamais prélevé même ses 250 fr. J'ai vu Duployé travailler au magasin comme un garçon. Il vendait même à une petite clientèle dans son village.

D. La dépense de la maison était-elle forte ?

R. Oui, monsieur le président, surtout sur la toilette de madame et sur les parties de plaisir. On ne se refusait absolument rien.

Le défendeur prie M. le président 1^{er} de demander au témoin si, au commencement de l'année, il n'y a pas eu discussion au sujet du cheval de Duployé.

R. Le cheval de Duployé rendait plus de services que celui de Descazeaux et Descazeaux lui reprochait cependant d'avoir estimé son cheval à 300 fr.

Je demande, ajoute M. Dasso, qu'il soit bien constaté qu'à mon départ, en 1872, les livres étaient à jour et que, malgré les demandes de Duployé, aucun inventaire n'a été fait de mon temps.

Les réponses confuses du prévenu excitent plus d'une fois les sourires de l'auditoire. Il avance même que le manque d'inventaire provient de la faute du comptable.

D. Ne serait-ce pas que vous aimiez mieux que Duployé n'y vit pas clair ?

Dénégations du prévenu.

3^e témoin. — M. Dalle, liquidateur judiciaire. — Je maintiens les termes du rapport dont j'ai été chargé par M. le juge d'instruction.

Les registres de la maison Descazeaux ont commenté le 20 août 1874.

D. (à Descazeaux). Comment se fait-il qu'à cette date seulement commencent vos écritures ?

R. Cela vient de l'arrivée à cette date seulement de M. Dasso.

D. (au témoin). — Combien Descazeaux devait-il toucher chaque mois ?

R. 250 francs. Or, ses prélèvements à la caisse, Descazeaux a pris 9,359 fr. en 21 mois.

M. Descazeaux a aussi payé ses comptes personnels avec l'argent de la Société.

Ainsi, je n'ai jamais vu de compte particulier pour livraison de meubles à la Société, mais bien à Descazeaux, entre autres de M. Coyart-Delesalle.

L'accusé prétend que ces meubles étaient à la Société.

Cependant, dit M. le procureur de la République, vous faites mettre dans un de vos derniers arrangements que votre mobilier est à vous et, en effet, vous l'envoyez à Paris.

M. l'accusé décline de n'avoir pas fait un meilleur acte de société.

Le témoin. — En arrivant à Lille, Descazeaux n'avait rien depuis, il a laissé toute la responsabilité à Duployé, à qui il incombe en ce moment de payer environ 70,000 fr. de dettes. Voilà ce que j'ai trouvé.

Toutes les obligations de l'accusé sont en parfait désaccord avec les faits. C'est ainsi qu'il y a, de M. le banquier Lefebvre à Laon, tout un dossier de reproches à Descazeaux sur le mauvais choix de ses clients.

L'opinion du beau frère de Descazeaux est aussi très-mauvaise sur l'accusé. Descazeaux est, suivant lui, un homme fort dangereux.

Descazeaux nie tout cela.

M. le président lit : Le beau frère accuse, en effet, Descazeaux d'avoir pris un faux nom, etc., et d'avoir ruiné tous ceux qui ont eu affaire à lui.

Le témoin a trouvé une reconnaissance de 8,000 fr. de Descazeaux à Duployé, argent qu'il devait remettre à celui-ci sous deux mois.

M. le Procureur de la République. — Vous ne me paraissez pas homme à oublier qu'il y avait à vous de l'argent chez un banquier. Expliquez donc pourquoi vous n'avez pas remis les 8,000 fr. de Duployé.

R. — J'ai employé cet argent aux besoins de la maison.

M. le procureur. — Vous avez dit d'abord que vous aviez apporté 27,000 francs de créances qui étaient réputées mauvaises et qui sont devenues bonnes ensuite.

R. — J'ai payé les vigneronnés avec. J'ai payé 22,000 fr. le 18 avril.

D. Comment alors déclariez-vous le 14 ne pouvoir rien apporter à la société. Vous n'avez rien apporté, et à votre dire cependant, c'est vous qui êtes en perte. A qui voulez-vous faire croire que vous avez perdu ce que vous n'avez pas ?

M. Houzé, nous désirons tous ici la lumière. Eh bien, ce matin nous ignorions encore ce qu'il y avait en magasin à Ascq. Nous venons seulement de l'apprendre. Or, je trouve dans ces marchandises un moyen de payer au moins 7,000 fr. L'accusé dit que j'ai été...

L'inculpé accensé le témoin d'avoir confondu, quoique très-bon comptable.

M. le président. — Vous ne devez pas y entendre grand chose non plus, vous venez de nous dire tout à l'heure que vous n'y aviez jamais rien connu.

Le défendeur reproche aussi au témoin d'avoir fait confusion entre un compte-courant et un compte capital.

M. Houzé de l'Aulnois insiste énergiquement sur la distinction qu'aurait dû établir l'expert entre les deux espèces de comptes et il appelle là-dessus contre l'attention du tribunal la chose a une importance majeure pour la défense de son client.

L'affaire est renvoyée à vendredi. Il est cinq heures.

L'audience continue pour plusieurs causes de moindre importance. (Mémorial.)

Faits Divers

— Le roi de Hollande doit, dit-on venir prochainement à Paris.

— M. Guillaume Guizot est nommé professeur de littérature et de langue d'origine germanique au Collège de France. Il avait, comme on sait, pour compétiteur M. Bossert, professeur à l'Université de Douai.

— Le système métrique français est maintenant adopté dans tout l'empire du Brésil. Les marchands de café et de cotons sont tombés d'accord entre eux pour prendre les 10 kilogrammes comme unité de prix. Le sac de café est fixé à 60 kilogrammes.

— Qui disait donc qu'à Paris l'on mourait vite ? Hier on enterrait un charcutier, M. Larro, qui, né dans le faubourg St-Antoine et âgé de 103 ans.

— Le journal officiel russe publie une ordonnance impériale amnistiant les personnes prévenues de délits politiques, commis avant 1871.

— Un bijoutier de Berlin vient d'exposer à sa vitrine un anneau pastoral avec cet épitaphe : *Suis chez l'Archevêque Ledochowski*. L'anneau en or porte une superbe améthyste sur laquelle est gravée une croix avec l'insigne du Sauveur. Le bijoutier le met en vente au prix de 1000 francs.

— UN DRAME A BORD. — On lit dans la *Gironde* :

C'est le seul titre qui convienne à la grave affaire dont le parquet de Bordeaux poursuit depuis quelques jours la laborieuse instruction. Il s'agit, quant à présent du moins, d'un meurtre que les circonstances dont il a été entouré font particulièrement douloureux.

Bien que nous connaissions depuis une quinzaine de jours les détails les plus minutieux de cette affaire, nous avons cru devoir garder le silence jusqu'à ce que l'enquête préliminaire eût donné un résultat. Ce résultat est obtenu depuis samedi soir. Celui que l'on accusait est sous les verrous de la prison préventive, et nous n'éprouvons plus aucun scrupule à raconter sa lamentable histoire.

En juin dernier, le navire *Père-Michel*, de Nantes, embarquait en qualité de novice un jeune homme de seize ans, fils d'un gabarier de Bordeaux; l'enfant se nommait Raphaël Henri Lélard.

Le *Père-Michel* mettait bientôt à la voile, à destination de Saint-Louis (Sénégal). Le navire, un solide brick-golette, accomplissait la traversée vite et bien, et, peu de jours après le départ, on remontait la rivière afin de prendre mouillage à Saint-Louis, sans avoir essayé de trop mauvais temps. Mais l'air de ces parages, moins éminent que les brises de la mer, semait bientôt la maladie parmi l'équipage. Quelques hommes durent entrer à l'hôpital; parmi ceux-ci, le jeune Lélard.

A la sortie, soit que l'enfant eût gardé le lit plus longtemps que les autres, soit qu'il offrit une plus facile victime aux brutalités de son capitaine, celui-ci le recut à bord à coups de bâton; — nous n'exagérons rien. L'enfant malade et faible encore, eut à subir, durant deux jours, des violences inouïes; coups de poing, coup de pied dans la poitrine et dans le ventre, coups de canne plombée, — une canne que le capitaine Le Kemeur (c'est le nom du triste héros de l'affaire) appelait sa *Fou-droyante*, sévices et mauvais traitements de toutes sortes.

Ah ! vaucien ! ah ! c'est, répétait le capitaine Le Kemeur, tu m'as coûté cent douze francs d'hôpital ! Eh bien ! regarde, voici ton lindeul, pour quand tu seras crevé !

Et il montrait à l'enfant terrifié et moribond un lambeau de vieille toile. Un bout de quarante-huit heures, l'enfant était mort.

Qu'on nous permette de faire observer que nous-mêmes, qui tenons ces faits poignants de divers sources, dont aucune ne nous est suspecte, avons peine à croire à l'exactitude d'aussi odieux détails; cependant ils sont acquis à l'enquête, et jusqu'à preuve du contraire, ils doivent subsister; nous ne les relatons d'ailleurs que sous réserve.

On était en rade de Saint-Louis. Le devoir du capitaine était tout tracé; descendre le cadavre à terre et le faire inhumer. Loin de là, il le jeta à la mer, et, quand il fut à quelques lieues au large, il fit passer le défunt par-dessus bord, et lui donna la mer pour sépulture, douze heures seulement après le décès.

Les vents soufflèrent du sud; le navire, poussé vers la France, arriva bientôt dans les eaux du golfe de Gascogne. Bordeaux, port de débarquement du *Père-Michel*, n'était guère éloigné, et l'on peut s'étonner que le capitaine Le Kemeur, au lieu d'entrer en Gironde, comme c'était son itinéraire obligé, ait dirigé vers la haute mer pour, de là, mettre le cap sur l'île de Ré d'abord, sur la Croisic ensuite.

Au Croisic, il a débarqué tout son équipage, jusques et y compris le second; et c'est avec des matelots, ignorants de tout ce qui s'était accompli dans ce funeste voyage de retour, qu'il a opéré sa montée en rade de Bordeaux.

Mais le capitaine Le Kemeur avait été dénoncé par ses anciens compagnons de bord indignés.

L'autorité maritime de Bordeaux, sollicitée par des plaintes fortement motivées, guetta l'arrivée du *Père-Michel* et ordonna un commencement d'instruction au Croisic.

Et tandis que le navire retardataire touchait enfin au port, tandis que le capitaine, opérant son débarquement, rendait ses comptes aux atermatiers, les matelots débarqués en Bretagne étaient interrogés et accablés. Le Kemeur des accusations les plus directes, si bien que le commissariat de la marine crut devoir déférer l'affaire au parquet du procureur de la République.

Samedi soir, le capitaine Le Kemeur était arrêté chez lui par un inspecteur de la police de sûreté. Hier matin, le *Père-Michel*, retenu au bord du quai pour les opérations de débarquement, reprenait le milieu de la rivière et allait mouiller du côté de Bacalan. Il était venu à Bordeaux avec des arachides, des gommes et des peaux de bœufs.

Quel sort est réservé au capitaine Le Kemeur ? On ne saurait encore le préjuger. Il peut être renvoyé devant une des trois juridictions suivantes, selon la tournure que prendra l'enquête : la cour d'assises, le tribunal correctionnel, le tribunal maritime. Il pourrait même, si les griefs ne se matérialisaient pas suffisamment, bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

L'information est pénible quand il faut la diriger sur des événements dont le théâtre est si éloigné, quand il s'agit d'un meurtre pour l'établissement duquel le corps de la victime, élément principal d'accusation, n'est pas à la disposition du médecin légiste.

Telle est cette affaire, dont nous ne donnons qu'un résumé très-succinct, nous réservant d'y revenir en temps et lieu.

Le fameux trésor de guerre allemand sera installé la semaine prochaine dans la tour dite de Julius, à la citadelle de Spandau. Une commission du Reichstag a visité, ces jours-ci, les caves de cette tour, et a constaté qu'elles étaient en état de recevoir ce précieux dépôt, qui s'élève à soixante millions de thalers en argent monnayé.

Un coup de feu grisou, heureusement sans importance, a eu lieu dimanche matin au puits n^o 7 de Graciet-Piquery, à Frémery. L'accident se borna à quelques ouvriers légèrement blessés. Voici les noms de ces houilleurs : Julie Leroy, Hortense D'ifrance, Désirée Defossé, Victor Gallez, Jules Toubeau, Auguste Dérfut, Aimé Grammont et Pierre Durez.

— Encore un canard ! — Tous les journaux ont annoncé, il y a huit jours, que les célèbres frères Siamois venaient de mourir aux Etats-Unis.

Or, il résulte d'une dépêche qui nous est communiquée que cette nouvelle est absolument dénuée de toute espèce de fondement.

Quel diable d'intérêt a pu avoir l'agence Havas, d'où provient l'histoire, à faire mourir les frères Siamois ?

politique et du doute qui persiste dans l'esprit public sur la stabilité du gouvernement. J'aurais compris ces craintes, si y a quelques mois. Aujourd'hui, elles ne me paraissent plus fondées.

Le 19 novembre, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans je saurai faire respecter de tous l'ordre des choses légalement établi.

Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits, et la confiance renaîtra; la confiance ne se décrète pas, mais mes actes seront de nature à la commander.

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles.

La foule, qui s'était réunie sur le boulevard du Palais, a accueilli le maréchal au moment de sa sortie avec la plus vive et la plus respectueuse sympathie. A une heure et demie, le président est reparti pour Versailles.

Louisiane de 99 à 100 fr. en Surate, il y a eu plutôt moins de laisser aller qu'hier, et plusieurs petits lots ont été mieux payés. A livrer, les cours sont à peu près nominaux, en l'absence d'affaires. On n'a noté qu'un petit lot de *Georgie good ordinary* sur échantillon à 90 fr. A terme, on a laissé février et février-mars à 95 fr.

Les ventes notées à 4 heures vont à 823 b.

Laines. — Nous avons encore un courant régulier d'affaires à noter et il a été ainsi traité 141 b. Monte-Video, suivit, de 125 à 275 fr.

New-York, 2 février. — *Cotons* : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 1/16d.; le moy. middl. 7 3/16d.; à Mobile, middling 7 1/16d.; à Galveston good ordin., 6 3/4d.; à Charleston le middling 7 5/8d.; à Savannah le middl. 7 1/16d.; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool.

New-York, 21 janv. — *Cotons* : Le marché pour marchandises disp. a été calme et les prix en baisse de 1/4 c.; ventes des 3 derniers jours 4704 b. dont 1135 pour l'exportation, 1549 pour la filature, 910 par spéculation et 1150 en transit. S/élevé pour le futur il a régné une bonne demande, toutefois à une réduction de prix de 1/8 c.; ventes 66,300 b. de 159/32 à 1713/32c. pour bas low middl.; 15 9/32 à 15 16/32, s/janv., 13 17/32 à 15 27/32c.; s/fév., 16 1/8 à 16 6/8, s/mars, 16 8/16 à 16 29/32 s/avril, 16 23/32 à 17 3/16c.; s/mai 17 13/32 à 17 21/32 c. s/juin et 17 3/4 à 17 13/16s/juillet.

Bombay, 2 février. — *Cotons* : Fair Ocmra 5 1/2d. Exportations de la semaine pour le Royaume-Uni 20,250 balles, toutes via Suez. Recettes de la semaine 27,800 balles. Change: Traités de banques à 6 mois, 1s. 11 5/8d.

Bulletin de l'œuvre du vœu national. — Numéro de février. — Sommaire: Chronique de l'œuvre. — Programme du concours pour la construction de l'Eglise du Sacré-Cœur, avec le plan. — Lettre de Mgr l'archevêque d'Alger. — Souscriptions et offrandes. — Œuvre de l'Apostolat de la prière. — Avis divers. — Bibliographie.

Le prix d'abonnement du Bulletin est de 2 francs par an, pour la France et l'Algérie. — Librairie Jules Le Clerc et Cie, rue Cassette, 29.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 62^e livraison (7 février 1874). — Texte: La fille aux pieds nus, par J. Gourdaul. — La course de la Willi, par A. Brouhier. — La colonie de Mettray, par M. E. Menault. — En congé par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les céphalopodes: le calmari, par Th. Lally. — Février, par Marie Marchal.

DESSINS par Vautier, Hubert Clerget, Taylor, Adrien Marie, Riou, Mesnel et Crafty.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n^o 79, à Paris.

En écrivant au G^o (Vente), à M. LE DOCTEUR PAQUIER. (Voir aux annonces.) 5375

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine la farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gastralgies, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étreintes, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 48,614. M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battant nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle. Cure N^o 62,986.

M^{me} Martin, de *Suppression des règles* et *Douleur de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revaléschiere*. Cure N^o 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements* il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé. Cure N^o 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit. Cure N^o 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait plus moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revaléschiere*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revaléschiere* chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 centimes; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. (franco) — Dépôt chez MM. COLLIER, pharmacien et MORILLÉ BOURBOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du HARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris. 4095 c.

Lettres de faire part POUR DÉCÈS ET OBITS

livrées en deux heures, avec avis gratuit dans le *Journal de Roubaix*, (grande et petite éditions). Imprimerie Alfred Besnier, rue Main, 4 Roubaix.

COMMERCÉ

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 5 février. (Dépêche de MM. Busch, et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbroux.) Ventes 10,000 b. Marché stable.

Havre, 5 février. (Dépêche de MM. Busch, et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbroux.) Ventes 600 balles. Marché calme, sans changement dans les prix.

Avis divers.

ANVERS, 4 février. — *Laines*: La première série de nos enchères trimestrielles de laines, sur notre place, s'est ouverte hier après-midi, en présence d'un grand concours d'acheteurs et étrangers et indigènes. Exposé. Vendu.

2120 b. laines de Buenos-Ayres 1658 b. 84 » » Monte-Video 67 » 113 » » la Bande-Orientale 113 » 20 » » lavée (Ecouil. de France) — »

2347 balles 1828 b. Les enchères se firent avec beaucoup d'animation.

Les provenances de Buenos-Ayres, bonne laine pour carder, furent adjugées avec une réduction de 5 à 10 centimes et les définitives avec 10 centimes à 15 centimes de baisse sur les cours moyens de nos enchères de novembre dernier.

Quant aux qualités peignables 2^e 3^e et les quelques lots laine de Montevideo, elles obtinrent à peu près les mêmes prix qu'en Novembre.

Voici l'ordre de vente des plus prochaines séries :

Vendredi 6 février à 4 h. de relevée. (Par les courtiers H. MELGERS et J. J. MELGERS.) D'ordre de MM. L. Lemme et C^o: 382 b. laine de B.-Ayres; 135 b. Montevideo; 53 b. Patagonie; 165 bal. Cap et 17 bal. diverses. D'ordre de MM. Ed. Pocher et C^o: 677 b. laine de B.-Ayr.

D'ordre de M. A. Ellermann: 314 b. laine de Buenos-Ayres. D'ordre de MM. Frères Nottebohm: 312 b. laine de Buenos-Ayres et 45 b. de Montevideo.

D'ordre de M. E. Karcher: 635 b. laine de B.-Ayres et 62 laine lavée. Lundi, 9 février à 4 h. de relevée. (Par les courtiers DE HARVEN FRÈRES.) D'ordre de MM. Ed. Weber et C^o: 1192 b. laine de B.-Ayres. D'ordre de A. M. G. et C. Krelinger: 1390 b. laine de Buenos-Ayres et 8 b. laine lavée. D'ordre de MM. Konigs Gunther et C^o: 170 b. laine de B.-Ayres.

HAVRE, 4 février. — *Cotons* — Nous avons toujours une demande très-langueuse; et les prix ont été élevés pour toutes séries, et il faut noter la très-activité